Rachat de Suez par Veolia: une affaire d'État

Article initialement publié sur le site du NPA.

Macron organise le démantèlement de grandes entreprises, avec les milliers de suppressions d'emplois qui vont avec, pour satisfaire les intérêts privés d'une petite oligarchie de grands patrons qui ont financé sa campagne. C'est précisément ce qui est en train de se passer avec l'OPA[1] lancée par Veolia (numéro un de la gestion de l'eau et des déchets) sur Suez (numéro deux).

Fin août, Veolia lançait une OPA hostile sur Suez. Les salariéEs de Suez se sont alors massivement mis en grève le 8 septembre (avec des pics à 70 % et même 100 % dans certains secteurs) pour protester contre l'OPA. Mais cela n'a pas suffi à bloquer l'opération.

Veolia va démanteler Suez

Le 5 octobre, le conseil d'administration (CA) d'Engie (principal actionnaire de Suez à hauteur de 30 %) a ainsi voté la vente de toutes ses parts à Veolia. Si les représentants de l'État ont voté contre, *Mediapart* a révélé que c'était un jeu de dupes : Macron, via son conseiller Alexis Kohler, est intervenu pour que Veolia réussisse son opération. Suite à un coup de fil de l'Élysée (mais avaient-ils besoin de cela pour trahir ?), les élus CFDT d'Engie ont quitté la salle du CA au moment du vote, et l'Élysée a fait pression sur le fonds d'investissement Ardian pour qu'il retire son offre d'achat des parts d'Engie.

Pourtant les conséquences du rachat de Suez par Veolia sont claires : le démantèlement de Suez et des milliers de suppressions d'emplois. Pour respecter le droit à la concurrence, Veolia a prévu de revendre l'activité eau de Suez au fonds Meridiam… dirigé par un autre financeur de Macron. Veolia a aussi prévu de vendre par lots l'activité déchets de Suez à différents opérateurs. Veolia pourra ainsi dépecer son principal concurrent et augmenter les prix de l'eau et la gestion des déchets (payés par les collectivités locales), n'ayant plus de concurrent à sa mesure. Au contraire, l'offre d'Ardian (soutenue par la direction et l'intersyndicale de Suez) avait au moins le mérite de conserver le groupe Suez et de maintenir les emplois à court terme, sans garantie sur le moyen terme.

Fonctionnement de plus en plus mafieux du capitalisme

Macron a donc décidé de donner son feu vert à la liquidation d'un groupe pour satisfaire les intérêts de ses amis Antoine Frérot (PDG de Veolia) et Thierry Déau (PDG de Meridiam) qui ont soutenu et financé sa campagne. Arnaud Montebourg a raison de dénoncer *« une distribution oligarchique d'avantages dans un cercle restreint d'amis privilégiés du pouvoir »*. C'est un scandale d'État qui atteste du fonctionnement de plus en plus mafieux du capitalisme. Même la justice bourgeoise ne peut cautionner sans rien dire : le tribunal judiciaire de Paris a ordonné le 9 octobre la *« suspension de l'opération »*, le temps au moins que les comité social et économique (CSE) soit informé et consulté. Mais le pouvoir macronien est bien décidé à aller jusqu'au bout « quoi qu'il en coûte ».

La fourniture d'eau et le traitement des déchets sont des services publics, dont la gestion est largement déléguée (pour plus de 60 % pour l'eau potable et plus de 50 % pour les déchets) au privé (principalement Veolia et Suez), l'autre partie étant gérée par des régies publiques locales. Il faut mettre fin à tout ce système pourri où s'entremêlent les commissions occultes, la corruption des élus, les emplois fictifs et autres magouilles, dont les consommateurs paient les pots cassés à coups de hausse des tarifs et de délabrement des infrastructures (canalisations…).

Nous défendons un projet alternatif : la nationalisation – sans indemnité pour les gros actionnaires – de Veolia et de Suez, et le redéploiement des effectifs – qui pourraient acquérir le statut de fonctionnaires – et des moyens de production vers des régies publiques démocratisées dirigées par les représentantEs des salariéEs et des usagerEs.

Notes

1. Une offre publique d'achat (OPA) est une offre d'acquisition des actions d'une entreprise pour en prendre le contrôle. Une OPA hostile est une OPA qui se réalise sans l'accord du conseil d'administration de l'entreprise visée.

Gaston Lefranc, le 15 octobre 2020